

**Inspection Report under
the Long-Term Care
Homes Act, 2007**

**Rapport d'inspection prévu par
la Loi de 2007 sur les foyers de
soins de longue durée**

**Long-Term Care Operations Division
Long-Term Care Inspections Branch**

**Division des opérations relatives aux
soins de longue durée
Inspection des FSLD**

Ottawa Service Area Office
347 Preston St Suite 420
OTTAWA ON K1S 3J4
Telephone: 613 569-5602
Facsimile: 613 569-9670

Bureau régional de services d'Ottawa
347, rue Preston, bureau 420
OTTAWA ON K1S 3J4
Téléphone : 613 569-5602
Télécopieur : 613 569-9670

Copie du rapport public

Date du rapport :	N° d'inspection :	N° de registre :	Type d'inspection
2 juin 2021	2021_583117_0012	022351-20, 001482-21, 002782-21	Inspection dans le cadre du Système de rapport d'incidents critiques

Titulaire de permis

Ville d'Ottawa
Services sociaux et communautaires, Direction des soins de longue durée
200, chemin Island Lodge, Ottawa, ON K1N 5M2

Foyer de soins de longue durée

Centre d'accueil Champlain
275, rue Perrier, VANIER, ON K1L 5C6

Nom de l'inspectrice

LYNE DUCHESNE (117)

Résumé de l'inspection

Il s'agissait d'une inspection menée dans le cadre du Système de rapport d'incidents critiques.

Elle a été effectuée aux dates suivantes : 19, 20, 25, 26, 27, 28 et 31 mai 2021.

Cette inspection concerne les trois incidents critiques suivants :

- Registre n° 022351-20 : Incident critique n° M511-000029-20 concernant un incident allégué de mauvais traitements d'ordre sexuel d'une personne résidente de la part d'une personne résidente.**
- Registre n° 001482-21 : Incident critique n° M511-000003-21 concernant un incident allégué de mauvais traitement d'ordre physique d'une personne résidente de la part d'une personne résidente.**
- Registre n° 002782-21 : Incident critique n° M511-000004-21 concernant un incident allégué de mauvais traitements d'ordre sexuel d'une personne résidente de la part d'une personne résidente.**

Au cours de l'inspection, l'inspectrice a eu des entretiens avec les personnes suivantes : administratrice ou administrateur, chefs de programmes pour les soins personnels et les soins aux personnes résidentes, la ou le responsable du contrôle des infections, plusieurs infirmières autorisées ou infirmiers autorisés (IA), plusieurs infirmières auxiliaires autorisées ou infirmiers auxiliaires autorisés (IAA), plusieurs personnes préposées aux services de soutien personnel (PSSP), personnel des services d'entretien ménager, représentantes ou représentants de Santé publique Ottawa, et plusieurs personnes résidentes.

Au cours de l'inspection, l'inspectrice a examiné des dossiers médicaux de personnes résidentes et des dossiers sur l'administration des médicaments; elle a observé et examiné les pratiques de contrôle des infections et les pratiques d'entretien ménager, et observé la prestation des services de repas aux personnes résidentes.

Les protocoles d'inspection suivants ont été utilisés pendant cette inspection :
Prévention et contrôle des infections
Prévention des mauvais traitements, de la négligence et des représailles
Comportements réactifs

Aucun non-respect n'a été constaté au cours de cette inspection.

0 AE
0 PRV
0 OC
0 RD
0 OTA

NON-RESPECT DES EXIGENCES

Définitions

AE — Avis écrit
PRV — Plan de redressement volontaire
RD — Renvoi de la question au directeur
OC — Ordres de conformité
OTA — Ordres, travaux et activités

Le non-respect des exigences prévues par la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD) a été constaté.
Le présent document constitue un avis écrit de non-respect aux termes du paragraphe 1 de l'article 152 de la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée* (LFSLD).

Émis le 3 juin 2021

Signature de l'inspectrice ou des inspectrices

Rapport original signé par l'inspectrice.